



DES SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS SANCTIONNÉS
POUR AVOIR ASSURÉ LEURS
INTERVENTIONS



DU JAMAIS VU !

A l'occasion de l'Armada, notre hiérarchie, soutenue par notre autorité, a imposé la mixité entre Sapeurs-Pompiers Volontaires et Sapeurs-Pompiers Professionnels au Centre d'Incendie et de Secours de Rouen-Gambetta, centre uniquement professionnel.

Les Sapeurs-Pompiers Professionnels de Rouen-Gambetta ont refusé la mixité avec leurs collègues volontaires, dans le souci exclusif de préserver le recrutement de SPP, fonctionnaires territoriaux, et ont assuré les départs en intervention.

Ce mouvement social s'est déroulé en bonne intelligence, sans aucun problème.

La réaction de notre hiérarchie a été impitoyable. Du jamais vu au SDIS 76, même aux heures les plus difficiles de la départementalisation effectuée depuis le 1^{er} janvier 2000 :

- Pression sur les responsables d'équipe (chefs de garde, chef d'agrès...) avant l'Armada,
- Pression hiérarchique infernale sur les personnels, chaque jour, pendant l'Armada,
- Menaces effectuées par le chef de groupement-sud, envers les chefs de centre volontaires qui possèdent des sapeurs-pompiers doubles-statuts (*professionnels et volontaires dans des centres différents*), pour dénoncer les personnels doubles-statuts,
- Sapeurs-Pompiers doubles-statuts renvoyés de leur activité de volontaire, à titre conservatoire,
- Sapeurs-Pompiers Professionnels, renvoyés de leur activité volontaire de surveillance de plage pendant la période estivale,
- Sapeurs-Pompiers Professionnels, interdits de stages, sans courrier officiel, ni contact direct entre leur hiérarchie et les agents concernés.

Punitions abusives, pour certaines sans fondement statutaire, sanctionnant doublement les pompiers, car par ailleurs, pour avoir simplement effectué le travail pour lequel ils ont été recrutés, les sapeurs-pompiers professionnels sont menacés de sanctions administratives. Sanctions allant du blâme jusqu'à des mises à pied (avec perte de salaire), de façon disproportionnée avec la réalité des évènements.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique Randon, soutient et revendique la paternité des sanctions disciplinaires. Avec un réquisitoire fait à charge contre les agents, sans que ces derniers n'aient eu la possibilité de s'expliquer ou de répondre aux mensonges proférés contre eux.

Les Sapeurs-Pompiers Professionnels exigent le retrait des sanctions !

Préavis de grève les 15, 16 et 17 juillet, avec rassemblement devant la direction du SDIS à Yvetot ce mardi 16 juillet à 10h.